



Le petit Kerlazien



Sommaire :

Edito p 2

A la une P.2

Zoom p 3

Ecole : p 4

Environnement : p 5

Le conseil municipal P.6

Vie locale : p 11

Patrimoine : P.14

Interview : p 16

N° 121 | 4^E TRIMESTRE 2017



Recensement de la population

Le recensement de la population va se dérouler du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Il sera également possible de répondre aux questions sur internet sur le-recensement-et-moi.fr



Répondez sur internet, c'est encore plus simple
le-recensement-et-moi.fr
Du 18 janvier au 17 février 2018



Une nouvelle entreprise à



Kerlaz



L'édito du Maire

« J'ai assisté au congrès des maires qui avait lieu à Paris du 20 au 23 novembre 2017. C'était une édition particulière puisque c'était le 100ème congrès qui a rassemblé de très nombreux élus. Le président de la république a invité 1500 maires à une réception à l'Elysée. J'ai eu la chance de faire partie d'une petite délégation finistérienne. J'ai eu le plaisir non seulement de visiter quelques salles toutes aussi somptueuses les unes que les autres mais aussi de m'entretenir quelques minutes avec le président et son épouse.

Ce congrès est l'occasion de s'informer des sujets politiques d'actualité mais aussi de voir ce que

les entreprises proposent de mieux en sport, aménagement urbain, éclairage...

La clôture du congrès a eu lieu le jeudi après-midi dans un auditorium comble. Après les interventions d'Anne Hidalgo, d'André Laignel et de François Baroin, c'est le président qui a fait un discours d'1h30. Ses propos étaient très attendus par les maires qui craignent des baisses de dotations pour leurs communes. L'avenir nous dira si notre petite commune rurale arrivera à tirer son épingle du jeu.

Pour l'instant, je souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

A votre écoute.»



A la une

100^e congrès des Maires. Kerlaz représenté



Le congrès a été ponctué de nombreuses conférences-débats, points infos et ateliers :

- place des communes en Europe,
- développement économique,
- communes nouvelles,
- débat sur les finances locales,
- achat public,
- gestion des bases de la fiscalité directe,
- très haut débit fixe et mobile,
- mieux gérer le foncier,
- rythmes scolaires et réussite éducative.

Le congrès des maires s'est tenu au parc des expositions à Paris du 20 au 23 novembre 2017.

Le réchauffement climatique a également fait l'objet d'une séance plénière. Pour les élus locaux,

notamment d'outre-mer, le réchauffement climatique est très concret avec des tempêtes à répétition. En métropole également, les chaleurs extrêmes de l'été dernier ou les pluies diluviennes en sont une conséquence directe qui pourrait se reproduire de plus en plus souvent. Les élus locaux ont ainsi des défis importants à relever en matière de développement durable, de prévention et de sauvegarde du territoire et des habitants.

Côté commercial, au congrès, c'est plus de 700 exposants dédiés aux collectivités répartis dans 5 halls qui proposaient leurs gammes de produits.

Discours de clôture d'Emmanuel Macron

Le 23 novembre, le Président de la République a prononcé un discours de clôture très attendu. « *J'ai besoin de vous. Nous avons la République en partage* », a-t-il déclamé aux maires de France. Plusieurs annonces ont été faites à cette occasion :

- réforme de la fiscalité locale dont la suppression de la taxe d'habitation,

- dotations préservées pour 99 % des communes,
- limitation à trois mandats consécutifs pour les maires de communes de plus de 3 500 habitants, les présidents d'intercommunalité, de régions et de départements,
- volonté d'adaptabilité des normes aux territoires,...

1 500 maires reçus à l'Elysée

Le président de la République a souhaité recevoir des maires « *représentatifs de la diversité des territoires et des profils* » des élus, explique l'Elysée. Il a demandé à l'Association des maires de France d'identifier, parmi ceux présents à Paris pour le congrès, ceux qui seront conviés.

Emmanuel Macron souhaite renouveler cette opération chaque année afin de permettre au plus grand nombre de maires de venir à l'Elysée, a précisé la présidence.

Mithée Hernandez : « *J'avais conscience de faire partie d'un groupe de privilégiés. Ce fut aussi l'opportunité de dialoguer avec des maires de régions différentes, de discuter de nos problèmes et des façons de les résoudre.* »



Marché. Tous les vendredis



Initié par la municipalité, et avec le soutien de Denis Ipcar, caviste, le marché de Kerlaz fête ses trois ans d'existence.

Preuve de son succès, ce marché qui n'était au départ qu'estival, est ensuite devenu mensuel. Mais depuis le mois de septembre, les commerçants ont souhaité s'installer chaque semaine pour satisfaire leur clientèle.

Aussi, les amateurs de bons produits peuvent retrouver, tous les vendredis de 17h à 19h30, Denis (la cave de Saint-Albin), Andrée (la ferme de Kerguerbé de Guengat, charcuterie), Nicolas (pains et pâtisseries bio), David (Mon Camion à



pizzas) et Julien (Leina Dz, traiteur de spécialités japonaises entre autres).

Fête du marché vendredi 22 décembre

Pour le dernier marché avant Noël, les commerçants ont souhaité inviter les associations de Kerlaz qui proposeront à cette occasion vin chaud, gâteaux, crêpes, idées cadeaux.

Une animation musicale avec le groupe Vareuses A Dreuz sera également proposée.



Dans le cadre du projet de l'année, «école et cinéma », les élèves de l'école de Kerlaz ont découvert plusieurs courts-métrages.

Les maternelles sont allés voir un programme de trois courts métrages dont " Monsieur Bout de Bois"

Les CP, CE1 et CE2 sont allés voir le mardi 7 novembre un programme de deux films courts,

films d'animation tchèque: " Le jardinier qui voulait être roi". Pleins d'humour, les deux courts métrages portent une réflexion philosophique sur le pouvoir et le bonheur.

Les CM1 et CM2 se sont rendus au cinéma le club de Douarnenez le vendredi 17 novembre pour voir un film sénégalais intitulé "Un transport en commun".

Les objectifs pédagogiques étaient de :

- découvrir l'art du cinéma,
- former l'élève/spectateur,
- éduquer le regard à l'image,
- accéder à une culture cinématographique variée,
- visionner des œuvres du patrimoine culturel.

Le financement des transports et des entrées était assuré par l'association des parents d'élèves.

Initiation à la langue bretonne



Depuis novembre 2013, la commune de Kerlaz et le Conseil Départemental du Finistère sont partenaires pour permettre aux écoliers de bénéficier d'une initiation à la langue bretonne sur le temps scolaire. Le coût de cet enseignement est partagé entre le Département, la Région et la Mairie de Kerlaz qui participe pour l'année 2017-2018 à hauteur de 2 000€.

Depuis la dernière rentrée, c'est Maina Le Poupon, de Mervent, association habilitée par l'Éducation

Nationale, qui intervient auprès des enfants de la Petite Section au CE2.

Avec les enfants de maternelle, elle travaille sur la répétition, l'apprentissage de quelques mots comme les couleurs ou encore le vocabulaire de base. Avec les plus grands, elle pratique le chant, la danse et aussi se rapproche de leur quotidien avec par exemple l'explication des noms de familles ou des lieux.

« Cette initiation à la diversification et à l'altérité culturelle est un acquis pour ceux qui voudront choisir le breton au collège » indique Maina le Poupon en soulignant que « dans tous les cas c'est un enrichissement par un éveil à la diversité des sons et des langues ».

Un avis partagé

par Marie Wacheux, la directrice qui note que les enfants sont impatients de retrouver chaque semaine ce rendez-vous en breton.





Prestation écologique dans votre jardin : sachez quoi demander à votre jardinier !

Pas le temps d'entretenir votre jardin ? Manque de compétences ou de matériel ? Vous avez choisi de faire appel à un professionnel du paysage pour vous aider... avec une certitude : pas de pesticides dans mon jardin !

Vous pouvez exiger un entretien de votre jardin au naturel quel que soit le professionnel choisi : paysagiste, jardinier payé en CESU...

Quels sont les préalables à connaître, les points de vigilance pour choisir votre professionnel et la prestation la plus proche de vos attentes ?

Voici quelques exemples :

Je veux faire tondre ma pelouse : demandez une tonte d'au moins 7 cm pour éviter la pousse des indésirables

JARDIN - PRESTATAIRES

CHOISIR UNE PRESTATION ÉCOLOGIQUE POUR L'ENTRETIEN DE SON JARDIN



et demandez que les tontes soient valorisées sur place en paillis, au compost ou en coupe mulching. Et surtout pas de désherbage sélectif !

Je veux faire tailler ma haie : demandez que les déchets de taille soient taillés sur place et installés au pied de votre haie. Le sol ainsi couvert évitera la pousse des indésirables, gardera le sol frais et humide. La décomposition des copeaux permettra en outre d'enrichir le sol.

Je veux faire désherber ma cour : trouvez un professionnel qui a le matériel nécessaire pour désherber mécaniquement. Et n'hésitez pas à tolérer quelques plantes sauvages, elles feront le bonheur des abeilles et des papillons.

Retrouvez tous les conseils sur la fiche pratique « Choisir une prestation écologique pour l'entretien de mon jardin » éditée en 2017 par la Mce et Eau et Rivières de Bretagne sur www.jardineraunaturel.org

Campagne gratuite d'analyses en eau souterraine



L'EPAB (Etablissement Public d'Aménagement de la Baie de Douarnenez) vous propose d'analyser

gratuitement l'eau de votre puits/forage privé en 2018.

Dans le cadre des actions déployées pour la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la baie de Douarnenez, une campagne de suivi des eaux souterraines sur les ouvrages privés est prévue d'avril à juin 2018. Cette période correspond aux niveaux hauts dans les nappes souterraines.

L'objectif est d'avoir une connaissance plus fine de la qualité des eaux souterraines, en particulier sur les teneurs en nitrates. Le but n'est en aucun cas de réaliser un contrôle, mais bien d'apporter des connaissances supplémentaires sur certains secteurs.

Un appel est donc lancé aux propriétaires de captages, puits ou forage (collectivités, agriculteurs, industriels, particuliers,...) qui

accepteraient de bénéficier d'une analyse offerte par l'EPAB. Les paramètres mesurés seront : concentration en nitrates, taux d'oxygène, conductivité, pH, température de l'eau. Les données seront rendues publiques à l'issue de cette étude.

Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire auprès du service qualité de l'eau de l'EPAB :

Attention, le nombre de prélèvements est limité.

Par mail : qualite.eau@epab.fr

Par téléphone : 02.29.40.41.27 / 07.87.21.19.41

Plus d'infos sur :

<http://www.sagebaiededouarnenez.org/site/>

Afin d'organiser le prélèvement, les données suivantes vous seront demandées :

- Profondeur du puits (si connu)
- Largeur du puits
- Système de pompage existant O/N
- Modalités de prélèvements connus O/N (exemple : quel matériel est nécessaire pour prélever ?)

Conteneurs semi-enterrés rue Ar groaz coz



Des conteneurs semi-enterrés ont été installés par les services de Douarnenez Communauté à

l'angle de la Rue de la Fontaine Saint-Germain et de la Rue Ar Groaz Coz. Ces conteneurs sont plus esthétiques et d'une plus grande capacité que les bacs à roulettes traditionnels.

Le conteneur avec un toit gris est destiné à recevoir les sacs d'ordures ménagères. Il est équipé d'une trappe anti-chute.

Le conteneur avec un toit jaune est destiné aux emballages recyclables. La trappe d'accès est volontairement réduite, vous ne pourrez donc pas insérer votre sac jaune traditionnel. Vous devrez jeter vos emballages individuellement. Le sac jaune devient donc inutile. Vous pourrez utiliser un sac réutilisable que vous pouvez vous procurer à l'accueil de la mairie ou lors de la prochaine distribution des sacs prévue en mairie le mercredi 7 et le jeudi 8 février 2018.

Pour le respect de tous, et notamment les riverains les plus proches des conteneurs, il est interdit de déposer des déchets en dehors des bacs. Pour rappel, l'article R.632.1 précise qu'il est « puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer(...) en lieu public ou privé,

à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit ».



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 26 octobre 2017

Délibération 2017-49: Création et Aménagement parking de l'Ecole et Accessibilité PMR :

Demande de subvention au titre de la DETR

Dans le cadre de la construction de la salle multi-activité jouxtant l'école de la commune, il est envisagé la remise aux normes du parking existant, la création de nouvelles places ainsi que la création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite permettant l'accès à toutes et tous à l'école.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 18.000 € HT

Il est proposé au conseil : de valider ces travaux et de solliciter une subvention auprès de l'état au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 50% de la dépense hors taxes.

Vote: unanimité

Délibération 2017-50: Travaux de l'église : Demandes de subventions :

La commune envisage la réfection des caniveaux sud de l'église, travaux destinés à protéger durablement les murs de l'église et ses fondations.

Ces travaux, en continuité de ceux réalisés sur la façade nord, consistent en la suppression des caniveaux en ciment et glacis en pied de murs puis réalisation de caniveaux pavés avec fil d'eau posé sur lit de sable, pose de regards, etc...

Le coût estimé de ces travaux s'élève à environ 12 000 € HT.

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame la maire, ou à défaut ses adjoints, à solliciter les subventions suivantes :

- DRAC (dir régionales des affaires culturelles) : 6.000 €, soit 50%
- Conseil Départemental : 3.000 €, soit 25%
- Région Bretagne : 2.400 €, soit 20%

Vote : unanimité.

Délibération 2017-51 : Participation aux coûts de fonctionnement de l'école publique : montant / élève

Le principe de refacturation du coût d'un élève à l'école publique a été adopté en 2014 (réunion commission jeunesse-éducation du 10 septembre).

Après concertation avec Monsieur le Maire du Juch, il est proposé de refacturer à cette commune, une somme équivalente à 60% du coût de revient d'un élève en primaire.

Ce coût est calculé en fonction des dépenses constatées au compte administratif de l'année précédente. Soit pour 2016, 484 € par élève.

Pour l'année 2016, 4 enfants domiciliés sur la commune du Juch étaient scolarisés en primaire à l'école de Kerlaz.

Il sera donc facturé en 2017 : $4 \times 484 = 1\,936$ €

Vote : unanimité.

Délibération 2017-52 : Salle Multi-activités – choix entreprise contrôle étanchéité

Sur proposition de la commission urbanisme, il est proposé de retenir l'entreprise BATISCOP de Douarnenez pour un montant de 2.300 € HT afin de réaliser les contrôles d'étanchéité du bâtiment de la salle multi-activités.

Vote : unanimité.

Délibération 2017-53 : Recensement de la population / création d'un poste agent recenseur/ modalités rétribution

Le recensement de la population va se dérouler du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Afin d'assurer ce recensement, il est nécessaire de recruter un agent recenseur qui assurera ces opérations 2018 et de le rémunérer comme suit :

- 1.40 € brut par bulletin individuel rempli
- 0.80 € brut par feuille de logement remplie
- 30.00 € brut par séance de formation
- 30.00 € brut pour la demi-journée de repérage

Monsieur Ronan CORREC est désigné coordonnateur d'enquête. A ce titre, il pourra bénéficier, en tant que de besoin, du régime des IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires).

Vote : unanimité

Délibération 2017-54 : Redevance d'occupation du domaine public – opérateurs de communication électronique

Le décret du 27 décembre 2005 n°2005-1676 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de télécommunications électroniques.

Les modalités de calcul et de révision de cette redevance sont fixées par ce décret.

Pour 2017, il est proposé d'appliquer les montants « plafond », soit :

9.183 km artère aérienne : $50.74 \times 9.183 = 465.95$ €

41.352 km sous-sol : $38.05 \times 41.352 = 1573.44$ €

Autres (cabine, sous répartiteur..) : $3 \times 25.37 = 76.11$ €

Soit un total de 2 116 € (arrondi à l'euro le plus proche en application de l'article L 2322-4 du code de la propriété des personnes publiques)

Il est proposé d'adopter les mesures ci-dessus et de dresser le titre de recettes correspondant à l'opérateur.

Vote : unanimité.

Délibération 2017-55 : Rapport Annuel Service Public d'Élimination des Déchets 2016

Conformément à la réglementation (décret 2000.404 du 11 mai 2000), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est adressé aux maires de chaque commune du territoire.

Conseil municipal du 29 novembre 2017

Délibération 2017-56: Détermination du prix des services communaux pour 2018

Cantine		
ANNEE	2017	2018
Cantine enfant école	2,85	2,85
Cantine repas spécifique	2,85	2,85
Cantine adulte école	5,35	5,35

Cimetière		
ANNEE	2017	2018
Concession tombe simple 15 ans	70	70
Concession tombe double 15 ans	140	140
Concession tombe simple 30 ans	110	120
Concession tombe double 30 ans	220	240

ANNEE	2017	2018
Concession Columbarium 10 ans	520	520

Salle Communale		
ANNEE	2017	2018
Location salle communale 1/2 journée (asso hors commune et hors utilité publique)	80	80
Location 1/2 journée Kerlazien	50	50
Location 1/2 journée café enterrement	30	30
Location asso utilité publique ou de Kerlaz	0	0
Caution Salle Communale	300	300

Pas de location de la salle en nocturne / pas de location de Ty An Iliz

Toile de tente réception (3 jours)			
ANNEE 2017-2018	Kerlaziens	Asso Kerlaz	Particuliers hors commune
Location Grande tente (retour j+2)	75	0	150
Location petite tente	55	0	110
Location table et bancs	0	0	Pas de location
Caution table bancs tente	600	0	600
Caution tente	500	0	500
caution table et bancs	50	0	

La location des tables et bancs aux particuliers hors commune n'est autorisée que si et seulement si cette dernière est concomitante à la location d'une toile de tente de la commune. Pour une demande de location de tables et de bancs, un particulier doit réaliser sa demande 3 semaines au préalable

Les associations doivent fournir une attestation d'assurance RC avant la prise de matériel.

Bibliothèque		
ANNEE	2017	2018
Adhésion adulte seul	8	8
Adhésion enfant moins de 11 ans	3	3
Adhésion famille	13	13
Adhésion moins de 16 ans ou étudiant	5	5
Adhésion sans emploi, allocataire RSA	0	0

Garderie		
ANNEE	2017	2018
Garderie matin	1,78	1,78
Garderie soir jusqu'à 18h15	1,78	1,78
Garderie matin et soir jusqu'à 18h15	2,87	2,87
Garderie soir de 18h15 à 19h00	0,47	0,47

Le soir le premier ¼ heure n'est pas facturé, la facturation commence donc à 16 h 45.

Photocopies (gratuite pour les associations de Kerlaz)	
Photocopie noir et blanc A4 recto	0,2
Photocopie noir et blanc A3 recto	0,4
Photocopie noir et blanc A4 recto verso	0,4
Photocopie noir et blanc A3 recto verso	0,8
Photocopie couleur A4 recto	0,5
Photocopie couleur A3 recto	1
Photocopie A4 recto verso couleur	1
Photocopie A3 recto verso couleur	2

Délibération 2017-57: Transfert de la compétence Assainissement – opérations budgétaires et comptables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1321-1 à L.1321-5,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de Douarnenez Communauté à la compétence Assainissement à compter du 1er janvier 2017,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune vers Douarnenez Communauté au 1er janvier 2017, il convient de procéder aux opérations suivantes de façon à assurer la continuité comptable du service :

1/ Approbation des résultats de l'exercice 2016

Résultats de l'exercice 2016	Section d'exploitation	Section d'investissement
Budget	33 936.20 €	3 682.08 €
assainissement		
Résultats cumulés	Section d'exploitation	Section d'investissement
Budget	6 273.72 €	364.58 €
assainissement		

2/ Transfert des excédents du budget assainissement à Douarnenez Communauté établis au 31 décembre 2016 :

Soit un transfert de 5 909.14 €. Mandat art 678 pour 6 273.72 € et titre art 1068 pour 364.58 €

Vote : unanimité.

Délibération 2017-58 : Transfert de la compétence EAU – opérations budgétaires et comptables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1321-1 à L.1321-5,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de Douarnenez Communauté à la compétence Assainissement à compter du 1er janvier 2017,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune vers Douarnenez Communauté au 1er janvier 2017, il convient de procéder aux opérations suivantes de façon à assurer la continuité comptable du service :

1/ Approbation des résultats de l'exercice 2016

Résultats de l'exercice 2016	Section d'exploitation	Section d'investissement	2/
Budget Eau	16.491,90 €	-131.615,26 €	
Résultats cumulés	Section d'exploitation	Section d'investissement	
Budget Eau	26 825,64 €	105.117,04 €	

Transfert des excédents du budget Eau à Douarnenez Communauté établis au 31 décembre 2016 :

Soit un transfert de 132.942,68 €. Mandats art 678 pour 27.825.64 € et art 1068 pour 105.117,04 €

Vote : unanimité.

Délibération N° 2017-59 : Décision modificative N° 03-2017

SECTION INVESTISSEMENT :

Afin de pouvoir transférer les excédents des budgets eau et assainissement à la communauté de communes, il est nécessaire d'opérer des modifications dans les inscriptions de début d'année :

Recettes :

Art 1068 : + 364.58

Dépenses :

Art 1068 : + 364.58

SECTION FONCTIONNEMENT :

Il s'agit uniquement d'inscription de prudence afin de ne pas avoir à redélibérer en urgence si les crédits étaient trop justes

Dépenses :

Article 64131 (personnel) : + 10.000 €

Article 6611 (intérêts emprunts) : + 10.000 €

Dépenses imprévues : - 20.000 €

Vote : unanimité.

Délibération N° 2017-60 : Modification des statuts du conseil d'exploitation du SPIC (régies eau et assainissement) Dz Co

Le conseil d'exploitation du SPIC (service public industriel et commercial) est composé de 12 membres du territoire de Douarnenez Communauté, désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président de Douarnenez Communauté.

Lesdits membres peuvent appartenir à différentes catégories autre que celles d'élus communautaires, à savoir :

6 membres élus au sein du conseil communautaire,

5 membres élus des Conseils Municipaux des 5 communes

1 membre non élu et représentant les usagers via un organisme de type association d'usagers

Sur l'année 2017, quatre conseils d'exploitation ont été organisés et il a été constaté à chaque séance une difficulté à rassembler ses membres afin d'obtenir un quorum. De plus, il apparaît souhaitable qu'un représentant de chacune des communes membres assiste à ces conseils d'exploitation.

Il est ainsi proposé de porter le nombre de membres du conseil d'exploitation à 12, facilitant ainsi la représentation de chacune des communes au conseil.

Il est également rappelé que : (art. 7 des statuts)

« Le conseil d'exploitation ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice assiste ou est représentée à la séance. Quand, après la première convocation, le conseil ne s'est pas réuni en nombre suffisant, les délibérations prises par le conseil suivant seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

Chacun des membres du conseil d'exploitation peut, par tout moyen approprié, donner procuration à un de ses collègues pour qu'il le représente et vote pour lui à une séance déterminée du conseil d'exploitation. Les procurations sont conservées au siège social des régies et joints au procès-verbal de la séance. Il ne peut être donné qu'une seule procuration par membre présent.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président du conseil d'exploitation est prépondérante. »

Vote : unanimité.

Délibération N° 2017-61 : Fenêtres et ventilation de l'école – choix des entreprises

Après consultation auprès des entreprises, 3 devis ont été présentés en commission urbanisme pour les travaux de ventilation de l'école et 3 devis sont également parvenus pour les travaux de fenêtres.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Air Pur Confort, moins-disante pour un montant de 20 033 € HT : les travaux de ventilation (simple flux avec régulation) seront réalisés durant les vacances de Noël 2017

Sté JAFFRY, moins-disante pour un montant de 16 915.84 € HT : les travaux de pose seront effectués durant les vacances de février voire Pâques 2018.

Vote : unanimité.

Commentaires :

A propos des nouveaux statuts du SPIC, Il est proposé que Jean-Jacques LE BRUSQ soit le suppléant de Jean-Jacques GOURTAY au conseil d'exploitation.

Avis favorable



Le marché de Noël s'est tenu le dimanche 3 décembre. Le vin chaud, les barbes à papa et les crêpes ont ravi les gourmands.

50 sapins ont été vendus et les objets ont quasiment tous trouvé preneurs.

Le bureau du conseil d'administration de l'association remercie tous les parents qui ont contribué à la réussite de la journée, les enfants qui ont confectionné de beaux objets et particulièrement les mamans et papas qui ont encadré les ateliers de confection des objets à l'école.

Les bénéfices de cette journée ont permis à l'association de financer quelques trajets pour les séances de cinéma des enfants (thème de l'année) et également d'organiser la venue du père Noël le 22 décembre à l'école (avec une hotte bien pleine ?).

Kerlaz Football College. Présentation des 2 volontaires en service



De gauche à droite (Anne Marie KEROUREDAN, conseillère municipale ; Antoine LUCAS, volontaire en service civique ; Jean Paul LE ROUX, responsable de l'école citoyenne de foot ; Robin BLAISE, volontaire en service civique ; Jean Baptiste SITTHISACK, bénévole Kerlaz Sport ; Marie Thérèse HERNANDEZ, Maire de Kerlaz ; Jean René KERVAREC, directeur adjoint à l'Ulamir du Goyen ; Jérôme NOURRY, adjoint au maire) en bas de gauche à droite (Théo, 7 ans ; Liam, 8 ans ; Arnaud, 9 ans ; Elyn, 10 ans ; Melvin, 7 ans ; Victor, 10 ans ; Kael, 6 ans)

Depuis le mois de novembre, deux volontaires en service civique sont accueillis au sein de différentes structures de Kerlaz. Leur mission : *"soutien à la citoyenneté et au vivre ensemble par la*

pratique sportive".

Antoine, 21 ans, étudiant avec son BTS Communication en poche, s'est engagé cette année en volontariat pour peaufiner la poursuite de ses études.

Robin, également 21 ans, diplômé d'un BTS Négociation Relation Clients, est dans cette même démarche. Ils sont tous les deux footballeurs dans le même club qu'ils ont créé (« Standard Plomelin »).

Cette offre de mission, proposée et commanditée par Kerlaz Sport, a été pensée dans une démarche de mutualisation des différents besoins des acteurs du territoire (Kerlaz Sport bien entendu, mais aussi l'Ulamir du Goyen, l'US Championnet et la Mairie de Kerlaz), avec des objectifs de mettre en œuvre des activités tournées vers la jeunesse et la pratique sportive.

La pratique sportive est un support de choix pour approcher des problématiques liées à la jeunesse. En tout cas, à l'époque du projet, l'idée est d'expérimenter une réponse possible dans l'accompagnement de la jeunesse d'une petite commune rurale. Nous pouvons féliciter Kerlaz Sport pour cette initiative innovante qui permet aujourd'hui de porter un modèle de développement local, solidaire de son territoire et de ses habitants.

Prévention. Les feux de



cheminée

PREVENIR LE RISQUE

- Faites contrôler et ramoner votre cheminée au moins une fois par an (attention les compagnies d'assurance peuvent demander plus).

- Ce ramonage va permettre de nettoyer votre conduit en décollant les résidus de suie c'est-à-dire de combustion qui peuvent provoquer l'incendie lorsque vous effectuez votre flambée. Ce nettoyage est primordial.

LES BONS GESTES AU QUOTIDIEN

- Ne brûlez pas n'importe quoi. Les déchets ménagers, vieux meubles vernis ... non seulement encrasseront plus vite votre conduit mais peuvent dégager des fumées très toxiques.

- Eloignez du foyer tout ce qui peut brûler facilement tels que journaux, rideaux, vêtements à sécher ...

- N'utilisez jamais d'alcool et autres solvants comme allume feu, préférez un allumage lent. • Pensez à vérifier régulièrement les joints du vitrage si vous possédez un insert, l'étanchéité doit être parfaite pour éviter la diffusion des fumées qui peuvent s'avérer toxiques.

- Videz régulièrement vos cendres. Elles peuvent rester chaudes pendant 72 heures !

La participation des volontaires en service civique, a permis une extension d'ouverture du local jeunes géré par l'Ulamir du Goyen, à un public plus jeune (7 à 12 ans), le mercredi après-midi de 14h30 à 17h, en complément du temps déjà mis en œuvre pour les adolescents le vendredi de 17h à 19h. L'animateur propose des jeux et quand le météo sera plus propice, des courses d'orientations, de l'initiation au tir à l'arc...

La collaboration de Kerlaz Sport et de l'US Championnet, sur des événementiels sportifs permet d'officialiser sur une pratique sportive à visée collaborative et citoyenne avec l'organisation de l'opération "Je partage mon foot...", où la "mixité sportive" est promue. Elle permet également d'atténuer les représentations

sociales des uns et des autres sur le handicap ou/et l'inadaptation sociale, en engageant dans un tournoi des équipes de différents établissements scolaires, médico-sociales et clubs de foot. Le projet porté avec l'appui des volontaires en service civique devrait permettre de proposer des rencontres sportives, sur la base du sport partagé sur le bassin de Quimper.

Le blason de l'école de foot a été dévoilé mercredi 13 décembre. La trentaine de dessins d'enfants et de parents ont permis sa création. Chacun des jeunes dessinateurs est reparti avec une récompense pour leur participation : un ballon de foot bien entendu.

CCAS. Repas des aînés et sortie jeunes



Repas des aînés

Dimanche 26 novembre, le Centre Communal d'Action Sociale organisait le repas annuel des aînés. 46 personnes âgées de plus de 70 ans se sont rendues au restaurant Jaïn de Plonévez-Porzay pour un déjeuner convivial. L'année prochaine, le CCAS envisage de proposer ce repas dans la nouvelle salle multi-activités de Kerlaz.

Sortie jeunes

Vendredi 29 décembre, le CCAS de Kerlaz, en partenariat avec l'ULAMIR du Goyen, organise pour la 2^e fois une sortie destinée aux jeunes de la commune à partir du CM1. Au programme, Laser Game et fast-food. Départ du foyer des jeunes dès 16h30 et

retour vers 21h.

Des feuilles d'inscription sont à retirer et à déposer à la mairie avant le 24 décembre. Informations au 02 98 54 54 20 ou en écrivant à mairie.kerlaz@wanadoo.fr

Union de Goyen
Centre Social
**ANIMATION
JEUNESSE**
KERLAZ
Père de la Jeunesse
VENDREDI 29 DECEMBRE

**SORTIE LASER GAMES
et FAST FOOD**

**à partir
du CM1**

GRATUIT

Offert par le CCAS de Kerlaz

ULAMIR CENTRE SOCIAL
DU GOYEN
02 98 74 27 71* 02 98 54 54 20*
06 83 28 03 31
ulamir.jeunesse@orange.fr

Mairie de
Kerlaz
02 98 92 19 04



Idée menu

Accord mets-vins

pour les fêtes

Menu de Noël avec ses vins. Vins à consommer avec modération bien sûr.

Apéritif :

Vous pouvez vous réveiller les papilles avec un Vouvray Brut "Méthode traditionnelle" du Domaine Gaudron. 100% chenin, un pétillant plein de fraîcheur. Un vrai plaisir

Entrées :

Qu'il est agréable de s'ouvrir l'appétit avec un bon bol d'iode. Un vrai bonheur nos huîtres bretonnes !

Pour ce plat, rien de mieux qu'un muscadet : la cuvée la Louvetrie de chez Jo Landron. Un vin minéral avec une belle matière.

Saint-Jacques crues ou poêlées au beurre.

A nouveau un blanc 100% chenin. Cet anjou "Le pas St Martin" cuvée Le vent des Saules mettra parfaitement en valeur la finesse de la Saint Jacques.

Plat :

Rôti de canard, légumes de saison et gratin dauphinois

3 vins pourront accompagner ce plat mais aussi s'accommoder avec le plateau de fromages à suivre !

Fronton : Dom le Roc 100% cépage négrette Vin aux arômes de fruits noirs, légèrement épicé, belle légèreté, un joli vin de plaisir.

Vinsobres Dom Coste Carbrier : Assemblage Grenache Noir, Syrah et Mourvèdre. Un beau vin expressif et gourmand. Vin fruité aux arômes de garigues. Tanins fondus. Appellation à découvrir

Bordeaux : Château Lusseau "cuvée Bérengère" Graves. Un très beau Bordeaux qui n'est pas passé en barrique. Le fruité est donc préservé.. Merlot 65%, Cabernet Sauvignon 35%. Une belle matière pour un vin croquant

Plateau de fromages

Dessert

Penser à un dessert digeste !

Pourquoi pas un Carpaccio d'ananas victoria avec un jus de mangue à la feuille de menthe ?

Et pour ce faire plaisir, un champagne de la maison Edouard Brun.

Une belle structure avec un élevage subtil. La bulle est fine et rafraîchissante.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Bonnes fêtes !

Déclarez vos ruches entre le 1er septembre et le 31

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTAL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



décembre

Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

quels avantages pour les apiculteurs ?

- connaître l'évolution du cheptel apicole
- améliorer la santé des abeilles
- mobiliser des aides européennes pour la filière apicole

Procédure simplifiée de déclaration en ligne :

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Infos pratiques

Horaires

Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h
14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

Déchèterie de

Lannugat :

du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h

N° utiles

Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types

d'urgence, depuis tous
les pays européens

114 : Numéro de
signalement d'urgences
de tous types pour les
personnes déficientes
auditives

115 : SAMU social
(hébergement
d'urgence)

119 : Enfance en
danger

Utiles

Ecole de Kerlaz :
02 98 92 16 50

Pharmacie de garde :
32 37

ERDF : 09 72 67 50 29
SAUR urgence
02 77 62 40 09



Interview

Eric Lefebvre, gérant de la biscuiterie Marin-Coathalem

Idéalement placée sur la route Locronan-Kerlaz, la biscuiterie propose des produits bretons de qualité depuis 2003.

Comment êtes-vous arrivé à Kerlaz ?

Natif de Normandie et amoureux de la Bretagne, je me suis retrouvé au chômage à 50 ans, après 10 ans en tant que directeur industriel en biscuiterie, 10 ans dans la grande distribution et 10 ans chez Fauchon à Paris.

J'ai donc décidé de reprendre une entreprise. La biscuiterie de Kerlaz était une opportunité. Courant Septembre 2011, j'ai racheté le fonds de commerce et début 2012, l'ensemble de la biscuiterie, prenant ainsi la suite de Marc Lamargue et Anne-Marie Blanchard.

Quel est l'histoire de la biscuiterie ?

Au départ la biscuiterie s'appelait "Marin-Coathalem", puisque c'est M. Marin et Mme Coathalem qui avaient créé l'entreprise. en 1960. La biscuiterie Marin-Coathalem installée au pays de Douarnenez, berceau du Kouign amann, veille ainsi à perpétuer un savoir-faire datant de 1860. La biscuiterie s'installe ensuite à Kerlaz en 2003 à l'emplacement de l'ancien garage.

Sept personnes y travaillent: trois pâtissiers (Cyrille, Eric, Alain); une vendeuse (Maud); une adjointe commerciale (Sabine); une comptable (Claudine) et un gérant (Eric Lefebvre)

Quels produits proposez-vous ?

- du Kouign amann qui existe en quatre formats: 100gr, 400gr, 800gr, et 2kg
- du gâteau breton qui existe en quatre parfums: nature, pruneaux, framboises et caramel beurre salé.

- Les quatre-quarts

- les galettes

- les palets

- les croquants (en sachets)

-Les produits bretons et produits à l'effigie de la Bretagne

-Les produits souvenir (50% du chiffre d'affaire/an)

-Le produit de Noël : le panettone (brioche fourrée de raisins secs, de fruits confits et de zestes d'agrumes)

D'ailleurs vous avez obtenu une distinction pour certains de vos produits, n'est-ce pas ?

Effectivement, depuis 2004, le Kouign amann et les Gâteaux Bretons Marin-Coathalem sont gratifiés du Coq d'Or du Guide des Gourmands. Une distinction qui met à l'honneur des produits issus de la gastronomie française et sélectionnés pour leur qualité.

Participez-vous également à la vie locale ?

Tout à fait, la biscuiterie fournit certains restaurateurs du secteur (Douarnenez, Locronan, Audierne, Quimper) et même à Paris !

Nous fournissons également:

- La Mairie (panier cadeau de fin d'année pour les aînés et cadeau pour les naissances)

- Le club de foot (occasions diverses)

- APE (gâteau breton Kermesse)

Infos pratiques :

Horaires: du Lundi au Dimanche de 10h à 12h et de 14h à 19h (Mars à Octobre entre les changements d'heures) et du Lundi au Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30 (de fin Octobre à mi-Mars)

Contact: Tel. 02.98.91.09.00
www.kouignamann-artisanal.com





1932. KERLAZ DEVIENT UNE COMMUNE



1921

En février, le monument aux morts de la commune, est érigé en mémoire des victimes de la première guerre mondiale. Il ne comporte aucun nom des morts de la section de Kerlaz.

Ce monument est financé à l'aide d'une collecte souscrite parmi la population et d'un

emprunt de 2000 francs pour compléter la somme nécessaire.

A raison de 25 noms par face, les noms des 100 morts de Plonévez sont gravés en lettres d'or. Ceux de Kerlaz devront attendre...

Seule une plaque commémorative est installée dans l'église.

1925

Une école pour garçons et filles est enfin bâtie à Kerlaz. Depuis 1883, la commune de Plonévez mise dans l'obligation par la loi du 20 mars, se refusait à la construire.

Pas convaincue, comme beaucoup à l'époque, de l'importance de l'éducation, elle arguait constamment de soucis financiers, et en définitive rien ne fut fait.

Les conséquences sur l'illettrisme en étaient funestes.

Roger Garrec, dans son livre » Plonévez porzay, un terroir du pays glazik », l'explique bien :

« Depuis 1903, l'adjoint spécial, car il y a désormais une mairie annexe, a procédé à 51 mariages : 28 époux et 31 épouses ont signé les registres, ce qui donne une proportion de 45% d'illettrés pour les hommes et de 39% pour les femmes, au lieu des 3% et 4,5 % pour l'ensemble de la France.

L'inspecteur a même consulté les tableaux de recrutement : dans la section de Kerlaz, pour la période de 1903 à 1910. Sur les 35 conscrits, 10 sont classés illettrés, et de conclure, impitoyable : on peut dire qu'il y a, à Kerlaz, 10 fois plus d'ignorants que dans la moyenne du

Finistère... »

1929

Le conseil municipal de Plonévez– Porzay rejette la demande d'érection en commune de la section de Kerlaz, pour des raisons de frontières. Elle propose « qu'on établisse un nouveau dossier précis et qu'on ouvre une nouvelle enquête, n'admettant aucune confusion, ni double interprétation. Érection de la commune dans les limites actuelles du Douric. » (Cours d'eau).

1930

La tension entre les populations est forte, et c'est peu dire.

La réunion extraordinaire du conseil municipal du 20 juillet 1930, et dont l'ordre du jour est l'érection de la commune de Kerlaz, ne peut se tenir : motif inscrit :

« En raison de l'état de surexcitation de M^r Kernaléguen, adjoint spécial de Kerlaz, la séance a dû être levée et aucune délibération n'a pu être prise »

Il suffit d'un peu d'imagination pour entendre voler des noms d'oiseaux...

1932

C'est l'année de l'érection de la commune.

Elle devient une des 36 000 communes de France.

Elle fait partie des plus jeunes communes du département du Finistère, car Brignogan-plages section de Plounéour-Trez, dans le pays Pagan, érigée en commune en 1934 vient de fusionner et de se remettre en couple avec Plounéour, en ce début 2017.

Par Bernard Roudaut



Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication :
Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Maël Le Guen, Alain Le Berre, Ludovic Quélenec

Crédit photos : Yvon hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Ludovic Quélenec.

Impression : Mairie de Kerlaz

Mairie de Kerlaz

Mithée Hernandez, Maire de Kerlaz, et l'ensemble du conseil municipal,

vous souhaitent **une bonne année**

2018

À l'occasion des vœux de la municipalité, vous êtes cordialement invités le

18 janvier 2018 à 11h

à la salle communale de Kerlaz.

Bleavezh mat !

Agenda



Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Gym bien être - Salle communale	Les vendredis - 11h
Marché hebdomadaire - place de la mairie	Les vendredis - 17h-19h
Fête du marché (commerçants et associations) - place de la mairie	Vendredi 22 décembre - 17h-19h
Fête de la jeunesse (Laser Games et repas) - départ du foyer des jeunes pour Quimper	Vendredi 29 décembre - 16h30-21h
Vœux de la municipalité - salle communale	Dimanche 28 janvier 2018 - 11h
Distribution des sacs jaunes et noirs - mairie	7 et 8 février 2018 de 10h à 12H15 et de 16h à 18h
Recensement de la population	Du 18 janvier au 17 février 2018

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE !!!